



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France Relance dans l'Aisne

**1 an après le lancement, résultats et
état des lieux du déploiement
dans le département**

Dossier de presse
Jeudi 30 septembre 2021



Sommaire

Édito du Préfet de l'Aisne.....	4
I – Une politique économique, des objectifs de relance précis..	5
II- État des lieux de la mise en œuvre du plan.....	9
1. En faveur des entreprises.....	9
2. En faveur de l'agriculture.....	10
3. En faveur des collectivités et du territoire.....	11
4. En faveur de la culture et du patrimoine.....	11
5. En faveur du logement.....	12
6. En faveur de la santé.....	13
7. En faveur des jeunes.....	13
8. En faveur de la cohésion sociale.....	14

Édito du Préfet de l'Aisne



Thomas CAMPEAUX,
préfet de l'Aisne

La crise du Covid-19 a donné lieu à un soutien massif de l'État à l'économie. Dès mars 2020, l'exécutif a mis en place des aides pour protéger les entreprises et les salariés comme les prêts garantis par l'État, l'activité partielle et les reports de cotisations sociales.

Le 3 septembre 2020, un plan de relance, doté d'une enveloppe de 100 milliards d'euros, a été lancé avec pour but de booster l'économie française et de préparer la France de 2030.

Un an après son lancement, les trois volets du plan de relance sont pleinement visibles pour les Axonais. L'activité partielle, la baisse des impôts de production ou encore MaPrimeRénov' sont des mesures touchant le quotidien des habitants du département. **Ce sont plus de 517 millions d'euros, entre les mesures France relance et le fonds de solidarité, qui ont été injectés dans l'économie de notre département.**

Le soutien sans précédent apporté aux filières industrielles stratégiques, et à la robotisation, a constitué une opportunité pour favoriser notre industrie dans un contexte d'une économie mondialisée toujours plus compétitive.

Les mesures ont eu à cœur de soutenir la transition énergétique nécessaire à notre temps : la rénovation des bâtiments publics, les verdissements des voitures et la rénovation énergétique des logements sont des réalités accélérées par le plan de relance.

Nos collectivités territoriales ont par ailleurs pu bénéficier d'un triplement des dotations de soutien à l'investissement, ainsi que de nombreux programmes de soutien à leurs politiques publiques.

Couplé au travail du quotidien des services de l'État, autour de l'emploi, de l'insertion, de l'agriculture et des filières stratégiques, le plan de relance constitue le fil rouge de l'action de l'État dans notre territoire, avec une volonté de créer des synergies et d'amplifier la dynamique.

Soyez assurés de mon engagement, et de celui de l'ensemble des services de l'État, pour continuer à sortir de cette crise par le haut.

I – Une politique économique, des objectifs de relance précis

Face à la crise du Covid-19, le Gouvernement a mis en place de manière immédiate :

- Des **mesures d'urgence**, dès mars 2020, pour protéger les entreprises et les salariés. A fin juillet 2021, 2 millions d'entreprises avaient bénéficié du fonds de solidarité pour 35 milliards d'euros. Depuis mars 2020, plus de 25 millions de salariés ont été couverts à un moment donné par une autorisation préalable d'activité partielle et 32 milliards d'euros ont ainsi été versés pour préserver l'emploi. 693 000 entreprises ont bénéficié de 141 milliards d'euros de PGE. Enfin, l'exonération de cotisations sociales qui, pour les TPE et les PME qui ont été fermées administrativement, pourrait représenter 8,4 milliards d'euros sur 2020-2021.
- Des **mesures de soutien**, à compter de mai 2020, aux secteurs les plus touchés par la crise tels que les secteurs de la culture, du tourisme, de l'aéronautique ou encore de l'automobile.
- Un **plan de relance de 100 milliards d'euros**, mise en œuvre depuis l'été 2020, dont l'objectif stratégique est la transition écologique. Il se décline en trois volets : écologie, compétitivité, cohésion.
- Un **accompagnement de sortie de crise**, annoncé en juin 2021, pour les entreprises en situation de fragilité. Il s'agit d'un plan d'action national, qui se décline localement grâce aux comités départementaux de sortie de crise.
Pour toute question sur ce dispositif :
codefi.ccsf02@dgfip.finances.gouv.fr

Le taux de chômage est déjà revenu à une situation d'avant-crise. Au deuxième trimestre 2021, dans l'Aisne, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le

trimestre à 35 270. Ce nombre baisse de 0,7 % sur un trimestre (soit -250 personnes) et de 11,4 % sur un an¹.

Pour l'Aisne, les mesures France relance et le fonds de solidarité se traduisent par des crédits à hauteur de 517,8 millions d'euros² dans le département depuis mars 2020.

Dans l'Aisne, un dispositif piloté par l'État, au plus proche du territoire

Dès l'annonce du plan de relance le 3 septembre 2020, la préfecture a organisé une dizaine de comités départementaux de suivi du plan de relance, réunissant État, élus et acteurs économiques. Leur objectif a été de diffuser l'information sur les financements existants à destination des entreprises, collectivités, particuliers et associations ; et de faire remonter les éventuelles difficultés.

Raphaël Cardet, sous-préfet à la relance, a pris ses fonctions le 4 janvier 2021. Il est chargé de la coordination et du suivi du plan pour l'Aisne. Il a un rôle d'interface entre acteurs du plan et demandeurs.

Une information transparente à destination de tous les Axonais

La préfecture de l'Aisne diffuse régulièrement une [lettre d'information départementale France relance](#) à destination de tous les Axonais. Y sont répertoriés les actualités France Relance, les liens vers les dispositifs et les modalités de candidatures aux différents appels à projets. La lettre permet également de valoriser les projets lauréats ayant obtenu un soutien de l'État pour leur projet d'investissement dont la qualité et les retombées pour l'Aisne ont permis leur sélection.

[Le site internet](#) et les réseaux sociaux de la préfecture ([Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#)) relaient régulièrement l'ensemble des nouvelles mesures France relance, afin de faire connaître les dispositifs et les engagements financiers de l'État relatifs au plan de relance dans l'Aisne.

Cette visibilité est amplifiée par la presse quotidienne régionale, qui évoque régulièrement les projets du plan de relance dans ses articles.

¹ Chiffres Pôle emploi

² Hors prêts garantis par l'État, dispositifs #1jeune1solution et mesures nationales affectant l'ensemble des départements, telles que la recapitalisation de la SNCF.

La contractualisation des engagements avec les collectivités : les CRTE

Six contrats de relance et de transition écologique (CRTE) regroupent les 19 EPCI du territoire. Ces contrats permettent :

- d'associer, à court terme, tous les territoires au plan de relance
- de rassembler et de simplifier toutes les démarches contractuelles existantes (contrats de ruralité, contrats de ville, Action cœur de ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie...)
- d'accompagner, sur la durée des mandats municipaux et communautaires, les collectivités et leurs groupements dans leur projet de territoire, afin que leur dynamique de transition soit bien avancée ou émergente.



À ces contrats territoriaux, l'effort de concertation avec les acteurs locaux s'est également concrétisé par :

- Un accord départemental de relance, avec le Conseil départemental de l'Aisne. Ce contrat vise à acter des stratégies communes pour trouver des synergies dans les financements et les actions sur le terrain : coordination dans l'attribution des dotations, priorisation sur des projets structurants (mobilité, action sociale, illettrisme...).

250 millions d'euros de financements sont mobilisés par l'État et le Conseil départemental afin de réaliser leurs priorités partagées pour l'Aisne.

- Un contrat de relance et de transition écologique spécifique à la filière agricole, à venir avec le Conseil départemental de l'Aisne et la Chambre d'agriculture.

Il s'agit d'une feuille de route pour une agriculture souveraine et durable dans le département, s'inscrivant dans la dynamique de travail engagée dès 2020 pour le contrat de transition écologique. Le contrat a vocation à innover l'ensemble des contrats locaux et à servir de référence pour les projets des collectivités ayant trait à l'agriculture : aménagement des sols, emploi, formation, développement des circuits courts...

II- État des lieux de la mise en œuvre du plan

1. En faveur des entreprises

Dans l'Aisne, France Relance c'est, au titre des aides et soutiens directs :

- 775,8 millions d'euros de prêts garantis par l'État accordés à 3 228 entreprises
- 118,16 millions d'euros d'indemnisation d'activité partielle, accordés à 6 667 entreprises, pour plus de 12,8 millions d'heures indemnisées
- 59,84 millions d'euros de baisse des impôts de production, pour plus de 4 000 entreprises

France relance, ce sont aussi des appels à projets industriels qui permettent de renforcer les filières stratégiques du territoire. 20 entreprises de taille significative ont reçu pour plus de 30,5 millions d'euros de subventions, générant plus de 207 millions d'euros d'investissements.



Visite de l'entreprise Magnetto Wheels à Tergnier

Il s'agit notamment :

- pour l'agroalimentaire : Fruits rouges (Laon), Materne (Boué), Biscuiterie Dutoit (Bohain-en-Vermandois)
- pour l'aéronautique : Coredux (Bézu-Saint-Germain), Lamory&Wald (Saint-Quentin)
- pour l'automobile : Aunde (Saint-Quentin), Malhe Filtersystem France (Seboncourt), Defta Esommes (Essômes-sur-Marne), A2Mac1 (Hary),
- mais également les entreprises suivantes:
 - Laboratoires Clarins (Saint-Quentin), Industrie services international (Fère-en-Tardenois), Oriol (Origny-en-Thiérache), Camille Fournet (Tergnier), Boyer SA (Harly), Condiplus (Gauchy), Végétal Techno (Braine), Drekan EPCS (Beautor)

S'y ajoutent également 55 projets financés au titre de l'industrie du futur (guichet ASP), pour la modernisation des équipements industriels et la

robotisation. Ces financements représentent 3 247 864 € de subventions pour un montant d'investissement de 12,1 M€.

Par ailleurs, 341 entreprises ont bénéficié du chèque numérique de 500 €, pour un montant total de 170 500 €.

2. En faveur de l'agriculture

Afin de favoriser la cohabitation entre les territoires urbanisés et les zones agricoles exploitées, 64 agriculteurs du département ont bénéficié d'une aide de 558 314 € au titre des zones de non traitement pour un montant total de dépenses de 1,4 millions d'euros.

Les agriculteurs ont aussi obtenu le soutien de l'État pour moderniser leurs équipements notamment d'épandage et de pulvérisation. Les mesures agroéquipement du plan de relance ont permis à 233 agriculteurs d'obtenir une aide pour des dépenses totales d'investissement de 8,6 millions d'euros. Enfin, le plan de relance a permis de soutenir les agriculteurs axonais dans la lutte contre les aléas climatiques (gel, sécheresse, grêle...). A fin août 2021, 28 exploitants ont reçu une aide pour un total d'investissement de 921 874 €.

Le projet de la SCOP Abattoirs de l'Aisne, visant à créer un nouvel abattoir à Gauchy engagé au service des filières de qualité et de proximité de la région est lauréat de l'appel à projets modernisation des abattoirs pour un montant d'aide de 1,3 million d'euros permettant d'engranger 8,8 millions d'euros d'investissement.

L'entreprise TEREOS à Bucy-le-Long a reçu le soutien de l'État à hauteur de 1,71 million d'euros de subvention dans le cadre de la structuration des filières agricoles. Il s'agit d'un projet de transformation industrielle innovant et à haute performance énergétique d'un nouveau fourrage de betterave pour les bovins.

Cette action s'inscrit en parallèle des initiatives du territoire, notamment autour d'Aisne Avenir, en faveur de la filière des matériaux bio-sourcés, pour lesquels l'agriculture axonaise constitue un potentiel significatif.

3. En faveur des collectivités et du territoire

En faveur des collectivités, ce sont

- 44 projets retenus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle « relance ». 9,11 millions d'euros de subventions ont été versés, permettant de générer 30,57 millions d'euros d'investissement.
- 95 projets retenus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local dédiée à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités 6,44 millions d'euros de subventions, ayant permis de générer 13,45 millions d'euros d'investissement.
- 7 projets financés au titre du fonds friches, permettant de valoriser des terrains et/ou des bâtiments laissés vacants pour des projets de revitalisation urbaine
- 1 projet du Conseil départemental, financé par la dotation de soutien à l'investissement départemental

Pérennisation du fonds friche

Le président de la République a annoncé, le 7 septembre 2021, la pérennisation du fonds de recyclage des friches urbaines et industrielles. 544 projets ont été financés au niveau national.

4. En faveur de la culture et du patrimoine

Le plan de relance a permis le soutien aux projets des collectivités, dont un certain nombre a trait à leurs politiques culturelles (pour un montant de 371 721 €, ex. : école de musique de Chauny). Ces crédits s'ajoutent aux crédits de droit commun : par exemple, 195 675 € de financements liés à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ont été consacrés à des projets de valorisation du patrimoine (réfection d'églises, centres socio-culturels...), pour un montant global de travaux de 439 196 €. S'y ajoutent 29 500 € d'études de programmation au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Dans le cadre du plan livre :

- 6 librairies ont reçu au total 33 902 € dans le cadre de l'aide exceptionnelle couvrant les pertes d'exploitation liées à la fermeture
- 4 structures ont reçu au total 7 549 € au titre de l'aide aux éditeurs



La restauration du château François-Ier à Villers-Cotterêts, afin d'y accueillir le projet de Cité internationale de la langue française

La restauration du château de Villers-Cotterêts a mobilisé **100 millions d'euros** de crédits supplémentaires au titre du Plan de relance.

Plus de 4 M€ du plan de relance ont été consacrés à des travaux de restauration du patrimoine pour trois projets dans l'Aisne : la cathédrale de Soissons, l'abbatiale

de Braine et le centre de conservation et d'études pour la Ville de Soissons, pour un montant total de travaux de 6,5 M€

5. En faveur du logement

Dans l'Aisne, ce sont 4 571 dossiers MaPrimeRénov' acceptés et 491 logements rénovés grâce au programme « Habiter mieux ». Ces aides, d'un montant total de 21,2 millions d'euros, ont permis de générer 65,26 millions de travaux dans l'Aisne.

Toujours en cours

Le dispositif MaPrimeRénov' est toujours disponible.

Toutes les informations sur <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

6. En faveur de la santé

Dans le sillage du Ségur de la Santé, sont financés par le plan de relance :

- les investissements du quotidien : 4,3 M€, répartis sur l'ensemble des établissements du territoire
- les investissements prioritaires, dont les montants sont encore à déterminer.

7. En faveur des jeunes

Le dispositif #1jeune1solution a concerné plus de 13 000 jeunes de l'Aisne :

- 1 893 aides à l'embauche des jeunes
- 1 510 entrées en accompagnement intensif jeunes, auprès de Pôle emploi
- 4 029 aides exceptionnelles à l'alternance
- 230 emplois francs et emplois francs +
- 317 entrées en parcours emplois compétences jeunes
- 473 entrées en contrats initiative emploi jeunes
- 3 133 entrées en PACEA (missions locales)
- 1 659 entrées en garanties jeunes (missions locales)



#1jeune1solution

S'y ajoutent 457 entrées en parcours emplois compétences QPV-ZRR.

Toujours en cours

Le dispositif #1jeune1solution reste toujours d'actualité. Employeurs privés ou publics : contactez Pôle emploi ou les missions locales pour en bénéficier.

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

L'action du dispositif #1jeune1solution s'inscrit dans le cadre de l'**action de l'État en faveur de l'emploi au sein des services publics de l'emploi local**. Co-présidés par les sous-préfets d'arrondissement et les conseillers régionaux, ces instances permettent de mettre l'ensemble des acteurs de l'emploi autour de la table et de travailler, en réseau, sur des thématiques favorisant le retour à l'emploi et l'appariement entre l'offre et la demande : mobilité, insertion, apprentissage, handicap...

Dans le cadre du plan « Continuité pédagogique » visant notamment à appuyer les écoles dans l'acquisition d'un socle numérique de base, ce sont

57 écoles de 55 communes et regroupements qui ont été retenues pour 369 928 € de subventions.

8. En faveur de la cohésion sociale



Rencontre avec des conseillers numériques à Laon

Ce sont notamment 46 conseillers numériques qui ont été affectés à l'Aisne.

Ces conseillers numériques sont, localement, les chevilles ouvrières du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, présenté le 15 mars 2021. L'Aisne est le département de France métropolitaine comptant, proportionnellement, le plus

de personnes en situation d'illettrisme.

Dès 2020, les services de l'État se sont mobilisés pour élaborer ce plan, en lien avec les collectivités et acteurs associatifs du territoire. **Il s'agit d'augmenter l'impact des diverses actions en les articulant mieux et en changeant de braquet.** La lutte contre l'illettrisme est désormais une priorité transversale de l'action publique, sous ses différentes déclinaisons : éducation nationale, culture, soutien associatif, formation... Les quatre axes stratégiques du plan visent à détecter, évaluer et prévenir les situations, améliorer la formation, créer des partenariats et piloter les initiatives.

France Relance, c'est également la déclinaison locale du plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, avec quatre bénéficiaires dans le département.



Contacts

<https://www.aisne.gouv.fr/Actualites/France-Relance>



Préfet de l'Aisne

@Prefet02